

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclamés, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Novembre 1875.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier jeudi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi électorale.

Le président donne lecture de l'article 9. — L'article 9 est adopté.

M. Christophle développe un amendement à l'article 10 ainsi conçu :

« Dans le cas où le fonctionnaire compléterait vingt années de service au moment de l'acceptation du mandat électif, il pourra faire valoir ses droits à la retraite proportionnellement à la durée de ses services, mais seulement au moment de la cessation de son mandat. »

Cet amendement, mis aux voix, est pris en considération et adopté.

L'article 10 est adopté. — L'article 11 est adopté.

M. Vinoy dépose un amendement au paragraphe 2 de l'article 12 ainsi conçu :

« Rédiger ainsi le paragraphe 2 de l'article 12 :

« Les présidents, vice-présidents, juges titulaires, juges d'instruction et membres du parquet des tribunaux de première instance dans l'arrondissement du tribunal. »

L'amendement de M. Vinoy est accepté par le gouvernement, il est mis aux voix et adopté.

M. Jules Simon propose d'ajouter au paragraphe 3 de l'article 12 la rédaction suivante :

Ajouter à l'énumération du paragraphe 3 : « Les sous-préfets ne peuvent être élus dans le département où ils exercent leurs fonctions. »

L'amendement de M. Jules Simon est pris en considération.

La commission déclare qu'elle accepte l'amendement de M. Jules Simon ; mis aux voix, cet amendement est adopté.

Le paragraphe 3, ainsi modifié, est ensuite mis aux voix et adopté.

Les paragraphes 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 sont adoptés.

M. Bethmont propose d'ajouter à l'article 12 le paragraphe suivant :

« 11. Ne peuvent être élus les officiers supérieurs de l'armée territoriale dans les circonscriptions territoriales où ils se présentent, lorsque l'effectif placé sous leur commandement comprend le dixième au moins des électeurs inscrits. »

M. Bethmont développe son amendement et insiste surtout sur ce point qu'il ne faut pas permettre à un officier supérieur de rechercher les suffrages de ses soldats. Si cela était permis on verrait un jour l'armée territoriale devenir une armée électorale. Ceux qui pensent, dit-il en terminant, que cette armée, recrutée dans la vie civile, a besoin d'être commandée par des hommes inaccessibles aux opinions des partis, adopteront mon amendement.

M. le général Changarnier combat l'amendement de M. Bethmont et constate la différence très-grande qui existe entre l'armée régulière et l'armée territoriale. L'une ne saurait être comparée à l'autre. Voter l'amendement de M. Bethmont, dit M. Changarnier, c'est voter la suppression de l'armée territoriale.

M. le général de Cissey déclare qu'il se-

rait tout à fait injuste de priver les officiers supérieurs de l'armée territoriale du droit de se porter candidats. Il engage l'Assemblée à repousser la proposition de M. Bethmont. L'amendement de M. Bethmont est mis aux voix.

Il y a une demande de scrutin. Résultat du scrutin :

Nombre de votants, 678 ; majorité absolue, 340. — Pour, 295 ; contre, 383.

L'amendement est repoussé.

Un amendement de M. Latrade n'est pas pris en considération.

Un paragraphe additionnel de M. Hervé de Saisy relatif à l'inéligibilité de diverses catégories d'industriels est également repoussé.

L'ensemble de l'article 12 est mis aux voix et adopté.

On passe à l'article 13 ainsi conçu :

« Tout mandat impératif est nul et de non effet. »

La parole est à M. Madier-Montjau.

Avant d'aborder l'article 14, dit l'orateur, qui définira le mode de votation, il me paraît nécessaire d'examiner quelle doit être la nature du mandat qu'il convient d'imposer aux élus du suffrage universel. C'est sans hésitation que je viens déclarer que ce mandat doit être impératif.

(La séance continue.)

## Chronique générale.

D'après l'Echo universel, la réunion du centre droit aurait été marquée par l'incident suivant :

« Le centre droit n'a point eu à délibérer sur la question des élections sénatoriales, mais M. Bocher lui a fait à ce sujet, au début de la séance, une communication assez importante. Les travaux de la commission électorale, qui se poursuivent avec activité, a dit l'honorable président, ne sont point encore assez avancés pour que leur résultat soit de nature à être rendu public. Aucune négociation n'est terminée, aucune négociation ne deviendra d'ailleurs définitive avant d'avoir été soumise à la réunion, de même qu'il ne saurait être question pour représenter le centre droit d'aucune candidature qu'il n'eût pas lui-même choisie ; mais, de part et d'autre, la commission a rencontré beaucoup de bon vouloir et d'esprit de conciliation, et on espère mener prochainement à bonne fin ces négociations. »

« Cette déclaration indique suffisamment combien sont prématurées, sont fantaisistes, les listes publiées par différents journaux. »

L'article du projet de loi de la presse qui punit les propagateurs de fausses nouvelles préoccupe beaucoup les agitateurs.

Ce n'est pas au point de vue politique, ni au point de vue du patriotisme, ni au point de vue de la sécurité générale qu'en Bourse on s'occupe des projets de lois sur la presse. C'est au point de vue du rendement financier et par cela même au point de vue de l'égoïsme qu'on traite cette question.

### LA CHAMBRE.

On écrit de Versailles :

Il y a quatre ans de cela, les préfets gambettistes pratiquèrent la candidature officielle avec un zèle et une ardeur qui durent rendre jaloux tous les anciens fonctionnaires de l'empire. Eh bien ! ces mêmes préfets, aujourd'hui députés par la grâce de la dictature républicaine, n'ont plus qu'une seule préoccupation : celle de neutraliser l'influence administrative dans les prochaines élections. A l'idée qu'un garde champêtre pourra soulever le nom d'un candidat conservateur à l'oreille de quelques voisins, les proconsuls à poigne (l'un d'eux aime à se qualifier ainsi) feignent une pudeur et des colères d'un rare comique.

L'autre jour encore ils ont joué cette comédie qui eût humilié Robert Macaire. C'est d'abord M. Bozérien qui, à propos du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 3 du projet demande que tout fonctionnaire qui aura donné un bulletin de vote soit à son concierge, soit à son cordonnier, soit immédiatement jeté pour un an dans les cachots de la République, et qu'en outre il soit condamné à payer sa nourriture s'il ne veut être réduit au triste sort d'Ugolin. C'est bien noir pour un homme qui porte le joli nom de Bozérien. Mais on voit souvent l'austérité républicaine opérer de ces contrastes et de ces oppositions.

Après le joli M. Bozérien est venu M. Marcel Barthe. Il est aussi libéral que son coreligionnaire, mais il se montre un peu moins humanitaire. Il retranche la prison et l'amende du nombre des rigueurs qu'il demande qu'on exerce vis-à-vis des fonctionnaires qui se seront permis de prononcer le nom d'un candidat ; mais il fait planer sur eux la menace de la destitution. M. Marcel Barthe a mis près d'une heure à exposer sa morale électorale. Et cette heure en vaut bien trois, tant est pénible l'impression que produit cet orateur, qu'à une certaine distance on prend aisément pour un automate à tête de bois, à la voix sans vie et au geste sec et artificiel.

Disons cependant que le député des Basses-Pyrénées a failli, malgré les qualités que nous venons d'indiquer, gagner son procès. Son amendement n'a été repoussé qu'à une très-petite majorité.

Les républicains voyant, par suite de ce vote, l'administration leur échapper, ont tenté un coup de main sur le ministère, ou plutôt sur M. Buffet. L'article 3 allait être mis aux voix par le président, lorsque M. Picard est venu, sous prétexte de faire entrer, sinon la lettre, du moins l'esprit de l'amendement de M. Marcel Barthe, dans ledit article 3, provoquer le vice-président du conseil, et l'a interpellé tant sur l'interprétation qu'il donnait à l'article en discussion que sur la conduite qu'il pensait tenir lors des élections politiques.

L'intention de M. Picard, ainsi que celle de la commission dont il était le compère, était d'amener, par cette manœuvre, le gouvernement à faire une déclaration républicaine. M. Picard, ainsi que ses honorables amis, n'ont pour la candidature officielle qu'une répulsion conditionnelle. Que M. Buffet déclare qu'il ne soutiendra aux prochaines élections que des républicains, et M. Picard et ses amis se déclareront satisfaits, et il ne sera plus question de l'austère morale de MM. Bozérien et Marcel Barthe ; tout dépend du programme.

C'est pourquoi M. Picard, qui se croit d'autant plus fin qu'il est plus naïf, a demandé à voir le programme du gouvernement ; mais, malgré l'insistance de M. Picard, assisté des citoyens Tolain et Gambetta, le gouvernement a laissé son programme dans son étui.

Le ministre a répondu froidement que l'Assemblée avait « voté ce qui se trouve » dans cet article, et non ce qu'il convient à chacun d'y mettre. « Quant à ses déclarations antérieures sur l'attitude des ministres, il n'a rien à en retrancher, rien à y ajouter, et il s'en retire, pour la théorie comme pour la pratique, à la citation d'un discours de M. Thiers, l'illustre homme d'Etat, citation qu'il a lue et commentée à la tribune.

M. Gambetta apporte trois lignes nouvelles à la citation de M. Thiers, et ces trois lignes, suivant lui et ses amis, en changent le sens.

Mais M. Buffet, qui n'avait pas épuisé ses munitions, reparait cette fois avec une citation tout-à-fait spirituelle et divertissante d'un discours de M. Jules Simon au Corps-Législatif. C'était, en vérité, charmant. M. le vice-président du conseil a fait valoir merveilleusement l'argumentation caressante de M. Jules Simon. Il l'a lue avec des intonations douces et quasi-larmoyantes : on eût dit qu'on dégustait la mielleuse éloquence de l'orateur lui-même.

On l'a eu à son tour ; il est monté souriant à la tribune, au fond vexé sans doute, mais faisant bonne figure à l'accident. Il a fait remarquer qu'en tenant au Corps-Législatif de l'Empire ce langage doux, il n'avait parlé qu'en son nom et mérité les reproches de ses collègues de l'opposition.

« Mais j'ai besoin de dire que mes collègues de l'opposition n'étaient pas de mon avis, et que le lendemain ils me reprochaient d'avoir parlé de la sorte. De manière que la citation de M. le ministre de l'intérieur n'a pas d'autre autorité que celle de mon nom... (Très-bien ! très-bien ! à gauche), et c'est bien peu ! (Bruit.)

Voix au centre. — Vous êtes trop modeste ! »

C'est sur ce juste compliment décerné à sa modestie bien connue que M. Jules Simon est retourné à son banc, au milieu de collègues et de coreligionnaires politiques peu disposés à le féliciter.

M. Tolain a fait alors une observation plus sérieuse. Il a laissé de côté la question théorique et s'est contenté d'une constatation de fait. Sous l'Empire, les candidatures officielles étaient bonapartistes ; sous la République, seront-elles républicaines ? M. Tolain pense que les ministres, qui ont fait la République le 25 février, s'ils soutenaient des candidats royalistes ou monarchistes, manqueraient à la plus vulgaire probité politique.

M. Dufaure, le libéral M. Dufaure, en était rouge d'indignation. Il voulait faire taire l'orateur, il paraît que la liberté de la tribune lui est aussi désagréable que serait celle de la presse, mais M. Tolain tenait bon et a gardé le dernier mot :

« Monsieur le garde des sceaux, a-t-il dit, je n'ai qu'à me louer de la déclaration que vous venez de faire, et puisqu'il est bien entendu qu'il n'y aura pas de candidatures officielles, et qu'il n'y aura pas de candidatures monarchiques patronnées par le gouvernement... (Exclamations et rires à droite et au centre), je n'ai qu'à me féliciter de mon intervention, qui a enfin fait cesser l'équivoque. » (Applaudissements à gauche. — Nouveaux rires à droite et au centre.)

AVIS concernant les législations récentes sur les Marques de Fabrique.

Les Etats industriels et commerciaux : l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Russie, etc.,



modifient en ce moment même leur législation sur les Marques de Fabrique, et c'est à peine si, en France, nous en avons été informés. Ainsi, en Allemagne, une loi spoliatrice, préjudiciable surtout aux intérêts français, s'est implantée depuis l'année 1875.

Il résulte, en effet, de cette loi que toute marque qui n'a pas été déposée à Leipzig avant le 30 septembre dernier, peut être perdue pour son propriétaire. Il y a plus : si un Allemand usurpe la marque, et s'il se l'approprie par un dépôt opéré en temps utile, c'est le véritable propriétaire de la marque, et non l'Allemand qui l'aura usurpée, qui peut devenir contrefacteur en Allemagne.

Les Anglais, toujours attentifs sur ce qui peut nuire ou compromettre le développement de leur commerce, se préoccupent de réagir contre cette étrange situation faite aux étrangers par la nouvelle loi allemande.

Une grande association, composée de la majeure partie des Industriels et des Commerçants anglais, s'est formée sous le titre de : « *The General Trade Mark Union*, » et voici les décisions de cette grande société :

« La marque ancienne, déposée ou non en Allemagne, sera, autant que possible, conservée sur les produits ; mais elle devra toujours être accompagnée d'une seconde marque distincte, nouvelle, dont le dépôt de garantie sera fait en Allemagne après le 1<sup>er</sup> octobre 1875.

« Mutualité dans la répression de toutes atteintes à la propriété industrielle ou commerciale.

« Un répertoire général des marques, commun à tous et égal pour tous, sera publié ; il recevra en Angleterre et sur le Continent la plus grande publicité. »

Il importerait qu'une semblable société fût établie en France ; mais, pour en recueillir des résultats efficaces, elle devrait être constituée par la plus grande partie des Industriels et Commerçants.

Un groupe important s'est déjà formé à Paris sous l'initiative de M. Ch. Desnos. Un appel est fait à tous les commerçants et industriels français pour établir en France une Société aussi nombreuse que celle qui a été créée en Angleterre. Les organisateurs ne demandent aux commerçants que d'adhérer simplement et sans engagement, ni débours, ni cotisations, ni frais, au projet de société qui prendrait le titre : *Société pour la propagation et la défense de la propriété française industrielle et commerciale*.

Tous les adhérents recevront sans frais les précis des législations de tous pays sur les Brevets d'Invention et les Marques de Fabrique.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative de cette création, et nous engageons tous les commerçants et industriels à envoyer leur adhésion, en attendant que l'organisation des syndicats de commerce dans toutes les villes de France permette d'établir une puissante association pour la représentation et la propagation à l'Étranger de l'industrie nationale.

Le siège de la nouvelle Société est fixé, 13, boulevard Saint-Martin, à Paris. C'est à M. Ch. Desnos qu'il faut demander toutes informations, ainsi que la circulaire d'adhésion à la société projetée.

## Etranger.

### AUTRICHE.

Une longue correspondance que publie le *Standard* raconte les diverses phases qu'a subies, à Vienne, la question d'Orient. L'écrivain, qui semble prendre plaisir à compter les faux pas de M. Andrassy, finit par conclure que l'Autriche a été dupée par la Prusse et la Russie. En Hongrie, notamment, l'anxiété sur l'avenir augmente à vue d'œil.

Ainsi, on trouve dans le *Ungarische Lloyd* cette déclaration de guerre à la politique cauteleuse du ministre autrichien :

« Ou le comte Andrassy s'est trompé dans ses calculs, ou bien il n'a pas calculé du tout, ce qui est plus probable. A l'origine des troubles de l'Herzégovine, il paraissait marcher le premier, il était assez bon pour aplanir la voie aux intérêts russes. Le prince Gortschakoff est venu et a pris possession du terrain que le comte Andrassy avait conquis.

« A Londres, on voit bien à quel point la situation est critique, et on se console en comptant sur l'indulgence de la Russie en-

vers la Porte. Le chef de la politique austro-hongroise se repose-t-il sur cette indulgence ?

« La gravité de la question appelle de graves considérations. L'intégrité de la Turquie est pour nous une nécessité absolue. Certainement on peut et on doit exiger des réformes, qui puissent enfin garantir la paix ; mais ces réformes ne constituent pas l'objet qu'a en vue le cabinet russe. Les vieux appétits se sont réveillés à Saint-Petersbourg ; mais, pour le moment, ils se contenteront d'une amputation de la Turquie. Nous savons pourtant les bénédictions que nous a valu la Serbie ; nous savons l'influence capitale qu'elle exerce chez nous, sur les Slaves qui vivent dans le sud de notre patrie.

« Et nous permettrions la création d'une autre Serbie ? Resterions-nous simples spectateurs, quand les avant-gardes de la Russie et du panslavisme viennent s'établir sur nos frontières ? Ouvrons nos yeux à temps. Combattons une politique qui ne peut nous conduire qu'à notre perte. »

Il ne nous appartient pas de décider si le cri d'alarme, poussé par la presse hongroise, est suffisamment justifié. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle se montre bien plus logique que M. Andrassy. Le ministre d'Autriche est plein d'illusions. Fasse le ciel que l'Autriche-Hongrie ne paye pas trop cher ses écarts de jugement.

On écrit de Berlin au *Times*, que pendant les négociations commencées entre les puissances, pour définir les réformes à exiger de la Porte, celle-ci prépare une circulaire au sujet de ces réformes. On remplacera la dîme par une taxe pécuniaire ; la taxe locative sera équitablement modifiée, et on restreindra les droits arbitraires du propriétaire turc contre les paysans chrétiens.

L'Autriche trouvant cela insuffisant, ses écrivains autorisés reviennent constamment à l'idée d'une intervention armée.

Comme si M. Andrassy pourrait se montrer belliqueux à ce point, sans avoir un mot d'ordre !

### ITALIE.

Nous trouvons dans la revue militaire du *Galani*, de Naples, un aveu duquel il résulte que l'Italie fait confectionner par la maison prussienne Krupp toute sa nouvelle artillerie. Il dépendrait donc de la Prusse d'empêcher l'Italie de s'approvisionner en canons. Pour que le gouvernement italien ait pu négliger de prendre des mesures contre une pareille éventualité, il faut qu'il soit bien assuré de l'alliance prussienne.

### PRUSSE.

Le correspondant du *Pall Mall* annonce la prochaine entrevue du prince Gortschakoff et du prince de Bismark à Berlin pour régler la question d'Orient.

Le prince Gortschakoff, qui doit partir incessamment pour Saint-Petersbourg, s'arrêtera donc quelques jours à Berlin.

M. de Bismark est revenu à Berlin samedi dernier, mais on pense que la maladie grave de son futur gendre, M. d'Eulenburg, l'empêchera de prendre, de longtemps, une part aux débats du Parlement.

Cependant, malgré ses tourments de famille, M. de Bismark a assisté, samedi dernier, en uniforme de général, à la séance du Parlement prussien.

L'empereur Guillaume a envoyé le grand-croix de l'ordre de Hohenzollern au prince Humbert, d'Italie.

### ANGLETERRE.

L'Angleterre est à son tour éprouvée par de cruelles inondations. La Tamise a débordé et causé des dégâts tels que de mémoire d'homme on ne se rappelle pas en avoir vu. Sur un parcours de plusieurs milles, la rive qui longe le comté d'Essex est submergée. A Windsor, des quartiers entiers sont sous l'eau : l'administration a réquisitionné des barques pour loger les habitants sans asile. Sur plusieurs points de la ligne du chemin de fer de l'ouest et de celle du sud-ouest, la circulation des trains est interrompue. Le faubourg méridional de Londres qu'on appelle Lambeth a beaucoup souffert. Les eaux se sont retirées maintenant, mais les maisons sont remplies d'une boue infecte et d'immondices de tout genre. Il va sans dire que la charité vient de toutes parts au secours des victimes de l'inonda-

tion. La compagnie du chemin de fer du centre a généreusement fait don de cent tonnes de charbon pour être distribués aux inondés.

### PROVINCES DANUBIENNES.

La Serbie et le Monténégro ont signé un traité pour attaquer en commun la Turquie au printemps prochain. Cette nouvelle, émanée de source certaine, démontre combien la Russie et l'Autriche auront de peine à réaliser les intentions pacifiques dont elles font montre par la voix de tous leurs organes officiels.

Le comité central de l'insurrection bosniaque vient de lancer le nouveau manifeste suivant à tous les Slaves de l'Europe :

« Peuples slaves,

« Des insurgés de cette province turque, qui est située entre la Dalmatie, la Croatie et l'Esclavonie, ont levé depuis quelque temps l'étendard de la croix pour combattre le Turc. Leurs montagnes, à partir de Vuçiac jusqu'à Motajka, de Kobac jusqu'à Brod, retentissent du bruit des armes. Prosa-ri, les environs de Vieux-Gradisca, Jasenovac et Dubica, Pastirovo, les bords du Kostajnica, les hauteurs de Suba-Medja, Tromedja lurska et Kaweska, les environs de Grahooa et de Steretina, les villages serbes de Biska, Petrovac, Kulenvakupa, Kinca et Lieono ont été témoins des efforts des insurgés.

« Dans toutes ces montagnes, sur tous ces plateaux, dans toutes ces vallées, tantôt à cet endroit, tantôt à l'autre, on a fait couler le sang de ceux qui foulaient aux pieds nos libertés nationales et les droits de l'homme. Cette douloureuse lutte durera encore longtemps. L'émigration en Autriche de centaines de milliers de nos compatriotes le prouve. Déjà nos frères de l'Herzégovine et de la Bosnie orientale sont victorieux. Nous combattons jusqu'à l'extrémité. Pourrait-il en être autrement ? Le sultan de Constantinople et les souverains européens ne refusent-ils pas de reconnaître notre indépendance nationale, ne nous refusent-ils pas toute garantie ? Il est certain que les émigrés ainsi que les habitants des villes se lèveront à leur tour et ne déposeront pas les armes jusqu'à ce qu'ils aient reconquis tous leurs droits, jusqu'à ce qu'ils aient rejeté le joug honteux et écrasant que leur inflige le vampire de Constantinople, jusqu'à ce qu'ils aient un gouvernement national confié à des mains chrétiennes.

« Nous n'avons qu'un seul choix : ou nous délivrer du Turc ou mourir sur le champ d'honneur, après avoir abrité nos femmes et nos enfants sur les territoires voisins.

« Tout compromis est devenu impossible. Il faut marcher en avant, notre devoir l'exige.

« Nous savons les difficultés qu'il y a à vaincre. Nous saurons présenter notre poitrine à tous les dangers, nous saurons les vaincre. En tous cas, nous continuerons la lutte pendant l'hiver.

« Mais, pour atteindre ce but sacré, il faut que nous disposions de mille ressources. On nous a beaucoup aidé, mais ce n'est pas assez. Il nous faut des effets d'équipement, des munitions ; il nous faut surtout un millier de capotes d'hiver, des chaussures, des cartouchières. Nous pourrions du nécessaire, c'est ranimer l'insurrection ; au cas contraire, elle s'éteindrait.

« Dans notre détresse, nous faisons un dernier appel à tous nos frères slaves, nous en appelons à leurs sentiments pour la liberté nationale.

« Nous les prions tous, notamment les Serbes, les Croates, les Esclavons et les Slovènes, de nous envoyer le plus vite possible ce dont nous avons besoin.

« Nos paroles trouveront certainement un puissant écho dans tous les cœurs accessibles aux mots de patrie et de liberté ! S'il en était autrement, nous serions forcés de crier honte à la civilisation et à la soi-disant morale, qui empêchent nos frères de nous tendre la main dans notre misère indicible, de secourir ceux qui meurent pour l'indépendance nationale.

« La nation slave tout entière devrait se jeter de honte dans un abîme, si elle ne nous secourait pas. Vous ne voudrez pas que le sang de tant de martyrs soit versé inutilement et par votre faute, pour avoir refusé des secours à ceux qui sont fermement décidés à secouer le joug turc.

« Des montagnes de Kosarac et de Mostajca, la première quinzaine de novembre 1875.

« Le comité de l'insurrection bosniaque. »

### RUSSIE.

On sait qu'en Russie, l'écartement des rails, sur les voies ferrées, n'est pas le même que sur

les autres chemins de fer d'Europe, et notamment sur ceux d'Allemagne. En Prusse, l'écartement n'est que de 1 m. 43 ; la voie russe mesure 1 m. 54. De là une différence de près de 9 centimètres, — au juste 0,89 millimètres, — qui ne permet en aucune façon le transit d'une voie sur l'autre.

Au point de vue stratégique, cet écart à une importance sérieuse. Qu'on se rappelle les invasions de Gustave-Adolphe et de Napoléon 1<sup>er</sup>. La grande difficulté a toujours été, en Russie, de pouvoir rapidement pénétrer et se mouvoir à l'intérieur. Il n'est pas douteux qu'une intention prévoyante et sagace a déterminé cette différence d'écartement. En cas de péril, il suffit de ramener en arrière tout le matériel des chemins de fer, et l'envahisseur se trouvera dès lors dans les mêmes conditions que par le passé.

Le *Bulletin de la réunion des officiers* signale plusieurs tentatives faites pour adapter le système des roues, selon le type prussien, aux voies russes. Entr'autres, la voiture-dortoir internationale, annoncée pour le service direct entre Paris et Pétersbourg, offre un ingénieux mécanisme. Il consiste dans le déplacement des moyeux sur les essieux. Ces essieux, du mode officiel prussien, offrent la place nécessaire pour donner à volonté à chaque moyeu, par rapport à l'essieu, deux positions correspondantes, l'une à l'écartement des voies allemandes, l'autre à l'écartement des voies russes. Ajoutons que l'agencement de l'essieu russe s'oppose à l'adaptation de ce mécanisme aux voies occidentales.

Ainsi, dit le *Bulletin*, il suffit d'avoir à un moment donné sur la frontière quelques presses hydrauliques pour donner aux roues du matériel allemand l'écartement propre aux voies de la Russie et vaincre aisément l'obstacle jusqu'ici réputé insurmontable d'une prise de possession de ses chemins de fer. Et d'autre part, l'opération inverse sur les roues russes n'est pas possible.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur le renvoi à la commission des chemins de fer des projets de concessions déposés par M. le ministre des travaux publics, voté par 285 voix contre 283 (séance du 23 novembre) :

Ont voté pour : tous nos députés, excepté M. Maillé qui a voté contre, et M. Max Richard qui n'a pas voté.

Scrutin sur l'amendement de M. Marcel Barthe : « Il est interdit aux fonctionnaires de désigner un candidat par voie d'affiches ou autrement, » repoussé par 348 voix contre 314 (même séance) :

Ont voté pour : MM. Maillé et Max Richard ;

Ont voté contre : tous les autres députés de Maine-et-Loire.

Avant-hier soir, un sieur Leroy, âgé de 79 ans, cultivateur à la Brèche-Pitot, commune de Varennes, a mis fin à ses jours en se jetant dans son puits.

A diverses reprises, ce vieillard avait manifesté l'intention de se détruire, et il avait trouvé moyen d'éloigner ses enfants pour mettre son projet à exécution.

Le puits n'avait que 3 mètres de profondeur et 4 mètres 45 d'eau. Il s'y est jeté la tête la première et les jambes étaient hors de l'eau.

Mercredi dernier, le feu a consumé un pailler appartenant à MM. Dima frères, pépiniéristes à Doué.

Ce pailler, contenant 3,000 kil. de paille, a été perdu en entier. Grâce au concours des habitants de Doué et de la compagnie de pompiers, la maison d'habitation n'a pas eu à souffrir.

La cause est restée inconnue. On présume que quelque fumeur est l'auteur involontaire de ce sinistre.

Le même jour, à Cunault, M. Bidault, âgé de 68 ans, est tombé du premier étage sur le sol. Il a été relevé aussitôt et a reçu les soins de M. Vidal, docteur-médecin aux Rosiers.

Il y avait eu épanchement au cerveau et M. Bidault a succombé sans avoir repris connaissance.

### M. de Lafrégeollière à Bapaume.

Le *Journal officiel* de mardi dernier a publié un récit de la sanglante bataille de Ba-



Bapaume, livrée aux Prussiens, le 3 janvier 1871, par l'armée du Nord, sous le commandement du général Faidherbe.

Parmi les héros qui s'illustrèrent dans cette mémorable journée, nous trouvons le nom d'un jeune officier de marine, M. Renaud de Lafrégeolère, notre compatriote, et dont, à juste titre, peut s'enorgueillir l'Anjou. Comme l'immortel Cambonne, mais moins heureux que lui, dit le *Courrier*, le jeune de Lafrégeolère, qui commandait une compagnie de marins, entouré de toutes parts et sommé par l'ennemi de se rendre, sentant faiblir le courage de ses soldats, s'écria : « Marins, on ne se rend pas ! » Quelques instants après avoir jeté à la face des Prussiens ces fières paroles, l'intrepide officier tombait glorieusement sur le champ de bataille.

Cette mort héroïque fera le digne pendant à celle d'un autre de nos compatriotes, à Dupetit-Thouars. On sait qu'à la fin du siècle dernier, devant Aboukir, le brave capitaine du *Tonnant*, mutilé par un boulet, pour garder son poste d'honneur se fit placer dans un tonneau plein de son afin d'arrêter le sang, et d'une voix encore retentissante s'écria : « Equipage du *Tonnant*, n'amène jamais ton pavillon ! »

Voici un extrait, emprunté au *Journal officiel*, de la relation de la bataille de Bapaume :

Le 3 janvier, l'armée allemande se concentra, abandonna tous ses postes avancés pour prendre une position demi-circulaire autour de Bapaume appuyée aux villages de Gervilliers, Biefvilliers, Favreuil et Beugnâtre.

Le général Faidherbe, qui s'était porté au centre de la position, lança les divisions des généraux du Bessol et Deroja contre les villages de Biefvilliers et Gervilliers qui, après avoir été pris et repris, ainsi que celui de Favreuil, restèrent en définitive en notre pouvoir. Le général prussien von Kummer se replia au-delà de Bapaume, prenant position au sud de cette petite ville.

Nos têtes de colonne étaient arrivées jusqu'au faubourg de Bapaume, dont les vieux remparts et les maisons crénelées ne pouvaient être emportés que par une puissante artillerie. Malgré les instructions précises du général en chef, malgré ses ordres réitérés pendant le combat, la 2<sup>e</sup> division du 33<sup>e</sup> corps (général Robin) ne se porta point en temps utile sur la ligne de bataille.

De l'autre côté, au contraire, les renforts arrivaient aux Prussiens, et la cavalerie du prince Albert était lancée pour arrêter notre mouvement offensif. Cette charge de cavalerie fut brisée au prix des plus douloureux sacrifices. Elle s'était heurtée tout d'abord contre un bataillon de fusiliers-marins qui l'avait attendue de pied ferme. Mais pressés, entourés, noyés, on peut le dire, au milieu des escadrons ennemis, ces braves gens s'étaient sentis un moment troublés, et déjà les Prussiens les sommaient de se rendre : « Marins, on ne se rend pas ! » s'écria d'une voix vibrante un jeune enseigne, M. Renaud de Lafrégeolère, qui avait rang de capitaine et qui tomba aussitôt criblé de balles.

Son exemple et l'énergie de tous les officiers releva le courage des fusiliers-marins ; il s'engagea une mêlée corps à corps jusqu'à ce qu'un bataillon de chasseurs arrivant au pas de course les délivra et rétablit le combat.

Les Prussiens ne purent regagner le terrain perdu. Le soir il ne leur restait plus, de toutes les positions disputées, que le petit village de Ligny, dans lequel on se battait encore à sept heures du soir, après une lutte de neuf heures.

## Variétés.

### HISTOIRE D'UNE PLUME MÉTALLIQUE.

La plume métallique est un petit instrument qui sert à l'écolier, à l'académicien, au commerçant, au journaliste, à l'homme d'affaires, à l'homme d'Etat, etc., sans qu'aucun d'eux se préoccupe de son origine. Le rôle qu'elle joue à cette heure est puissant néanmoins, tant par les idées qu'elle exprime que par le produit qu'elle apporte à l'industrie, à la richesse publique.

Suivant la main qui la conduit, suivant le cerveau qui la fait mouvoir, cette plume fait beaucoup de bien comme elle fait beaucoup de mal ; elle livre à la publicité le vrai et le faux avec la même docilité, en le traçant sur un vélin aussi productif, aussi complaisant qu'elle : ce qui prouve que les plus belles inventions de l'homme se ressentent toujours de l'imperfection de leur auteur.

O plume de métal, tu as supplanté avantageusement le tuyau enlevé à l'aile de l'oie ; mais, tout fer que tu es, tu demeures aussi légère que lui ! D'où viens-tu ?

Birmingham, ville anglaise et manufacturière, a vu naître la plume métallique. La première y fut fabriquée en 1846, c'est-à-

dire qu'elle y fut taillée à la main ; pendant quinze années aussi passa-t-elle pour un bijou propre à orner l'étagère d'un amateur.

En 1830, seulement, son usage se répandit en Angleterre ; un outillage commença d'être employé à sa fabrication. Seize années devaient s'écouler encore avant que la plume métallique traversât la Manche ; elle ne fut importée en France qu'en 1846 et se trouve ainsi presque contemporaine de nos premiers chemins de fer.

1846, 1830, 1846, voici trois dates historiques qui recommandent à la curiosité d'un lecteur l'invention des plumes de fer.

C'est la ville de Boulogne-sur-Mer qui a donné asile à ce produit de l'industrie anglaise ; elle en a conservé la spécialité commerciale dans le pays de France. La maison Blanzv-Poure et C<sup>ie</sup> y possède l'une des plus belles fabriques du monde entier.

Disons tout de suite qu'il n'en existe que quatre : 1<sup>o</sup> à Birmingham ; 2<sup>o</sup> à Boulogne-sur-Mer ; 3<sup>o</sup> à New-York ; 4<sup>o</sup> à Berlin.

Nous ne parlerons que de celle de Boulogne-sur-Mer. La maison Blanzv-Poure et C<sup>ie</sup> y possède trois usines qui fabriquent chaque année trois millions cinq cent mille grosses de plumes, valant de neuf à dix millions de francs.

Elle emploie à ce travail : 4<sup>o</sup> 900 ouvriers, dont 720 femmes et 180 hommes ; 2<sup>o</sup> 200 tonnes d'acier ; 3<sup>o</sup> une force motrice de 200 chevaux. Outre l'acier, elle utilise encore du cuivre, du maillechort.

La France consomme à elle seule la moitié des plumes métalliques de la maison Blanzv ; l'autre moitié est livrée à l'exportation. Ces plumes priment celles des fabriques étrangères ; cela tient, paraît-il, à la variété des modèles qu'offre cette maison : leur nombre dépasse trois cents.

Les porte-plumes fabriqués par elle comptent aussi plus de deux cents modèles.

Les plumes métalliques et les porte-plumes sont colorés par oxydation, en bronze, en bleu, en violet, en noir ; ils sont dorés, argentés, étamés ; les uns et les autres par un procédé galvanoplastique.

Telle est, en peu de mots, l'histoire de ce petit bijou, devenu un instrument de première importance et d'un usage si répandu, que l'écolier, comme l'homme mûr, le jettent dédaigneusement sous la table ou sous le bureau à la première éclaboussure d'encre, sans se préoccuper du temps ni du travail qu'il a fallu pour l'inventer, pour le mettre au service de l'intelligence humaine.

P. R.

## LE CRÉDIT

### MUSICAL ET LITTÉRAIRE.

« L'ennui est inconnu à ceux qui savent s'occuper par la lecture, » a dit quelque part Fénelon. — « Sans la lecture, le plus beau naturel est ordinairement sec et stérile, » ajoute Saint-Evremond. — Quant à Voltaire, il déclare bien haut que « la lecture agrandit l'âme. »

Or, il s'est trouvé, dans ce siècle hardi, un éditeur téméraire qui, prenant à la lettre le mot de Voltaire, a tenté d'en généraliser l'application.

Cet éditeur, dont le nom est aujourd'hui si répandu, c'est M. Abel Pilon, et vous connaissez, à Paris, ce petit hôtel Renaissance du n<sup>o</sup> 33 de la rue de Fleurus, où il a installé cette maison de librairie.

Posséder certains ouvrages d'un prix élevé, c'était, naguère encore, le privilège à peu près exclusif des hautes classes de la société. Grâce à M. Pilon, chacun peut, aujourd'hui, acquérir les publications les plus coûteuses, posséder ces beaux et bons livres qui, comme le disait Rivarol, « font la gloire de chaque nation particulière, et qui composent ensemble la bibliothèque du genre humain. »

Par une ingénieuse combinaison, M. Pilon a élevé son commerce de librairie à la hauteur d'une véritable institution d'utilité publique ; par une organisation intelligente du crédit, il a créé de nouvelles couches d'admirateurs à nos grands écrivains, de nouveaux lecteurs pour ces collections historiques, pour ces vastes encyclopédies, pour ces dictionnaires où le savoir humain s'est pour ainsi dire concentré, où la science s'est faite accessible à tous. En cela, M. Pilon a été un puissant vulgarisateur.

Comment a-t-il atteint son but ? Comment est-il parvenu à concilier les exigences commerciales et les visées d'une philanthropie éclairée ? C'est là son secret. Nous savons seulement que la maison Abel

Pilon donne à tous ses clients un crédit tel, que toute acquisition de livres, à quelque chiffre qu'elle s'élève, est devenue la chose du monde la plus aisée.

Qu'on en juge.

Ouvrons le catalogue, celui qui comprend les ouvrages de littérature, de science, d'histoire, les relations de voyages aussi bien que celui qui renferme les œuvres musicales, depuis les simples méthodes et les morceaux détachés jusqu'aux partitions des maîtres et aux collections d'opéras. Les ouvrages sont vendus le même prix que chez les éditeurs de Paris. Toute demande jusqu'à 100 fr. est payable seulement 5 fr. par mois ; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. On voit qu'il devient alors facile de se rendre immédiatement propriétaire d'une belle bibliothèque littéraire ou musicale, sans qu'on s'aperçoive sensiblement du paiement de ces ouvrages.

Le catalogue général de la maison Abel Pilon renferme, outre ses publications, tous les ouvrages des principaux éditeurs de Paris.

Aux amateurs de musique et aux artistes, la même librairie offre des ressources non moins précieuses, et nous nous hâtons de dire qu'en cette branche à part, la tentative d'application de crédit n'avait encore été osée par personne. Le catalogue spécial de musique contient toutes les publications des principaux éditeurs de Paris, notamment de Brandus, Choudens, Colombier, Escudier, Girard, Girod, Goumas, Grus, Heugel, Leduc, Lemoine, Richault, Schonemberger, Wild, etc., c'est-à-dire toutes les œuvres des maîtres : Mozart, Weber, Rossini, Auber, Beethoven, etc.

Pour conclure, nous dirons que la tentative de M. Abel Pilon est de celles qui méritent de fixer l'attention des hommes de progrès. Vingt années de succès ont prouvé qu'elle était à la fois utile et pratique. Que ceux qui veulent la diffusion des lumières par le « développement de l'instruction » lui continuent leurs encouragements ; quant aux nôtres, ils ne lui manqueront jamais.

## Faits divers.

LE LINOLEUM. — Dans la section anglaise de l'exposition, ce qui a surtout attiré l'attention du public, c'est le carré occupé par les tapis linoleum.

Jamais en France nous n'avions vu le linoleum, qui cependant existe en Angleterre depuis douze ans, et aucun des tapis français connus ne peut lutter contre cette curieuse invention. Le linoleum est fabriqué avec de l'huile de lin oxydée mélangée avec du liège qu'on moule très-fin et qu'on passe au rouleau, ce qui fait une forte toile, absolument imperméable, sur laquelle l'humidité ne peut avoir aucune action.

A l'exposition on a beaucoup admiré les dessins des linoleum, qui sont d'une perfection et d'une richesse de couleur remarquable. En outre, ce qui a surtout attiré l'attention du jury, c'est que les couleurs de ces dessins étant absorbées par le corps solide du tapis, elles ne peuvent passer.

La preuve évidente de cette propriété, c'est qu'on lave le linoleum avec du savon et une brosse.

Le succès du linoleum à Londres est tel que la maison a été obligée de construire à Staines (comté de Middlesex) une immense usine, qui est une véritable ville. En Angleterre, partout dans les monuments publics, dans les hôtels, dans les magasins, dans les cafés, dans les théâtres, et jusque dans les voitures et dans les chemins de fer, vous ne voyez que des tapis linoleum.

Nous pouvons prédire au linoleum le même succès en France.

Remède contre les engelures. — A l'époque où les engelures vont se manifester, on nous indique un remède dont on nous garantit l'efficacité :

Faire infuser dans de l'eau tiède une poignée de tan ou même un morceau de motte à brûler, et se tremper les mains dans cette infusion.

Si les remèdes les plus simples sont les meilleurs, celui-ci doit être excellent.

Entre deux communaux. Une explication comme une autre :

— Qu'est-ce qu'ils chantent donc avec

leur scrutin de liste et leur scrutin uninominal !... Sais-tu ce que c'est ?

— Eh bien, quand nous avons fusillé les gendarmes, les otages, nous avons tiré dans le tas sans les connaître, sans savoir, au hasard.

— C'est vrai.

— Tandis que quand les Versaillais ont exécuté Ferré, ils l'avaient jugé et ils savaient ne pas se tromper.

— Oui.

— Eh bien : les otages c'est le scrutin de liste et Ferré c'est l'uninominal.

\*\*

Voici une nouvelle appréciation politique de la question d'Orient que nous trouvons dans le croquis du dimanche de Cham. Un paysan lit un journal.

— L'Herzégovine ! qué que ça peut bien être ?

— Ah ! mon Dieu ! probablement une nouvelle maladie sur les bestiaux.

\*\*

M<sup>me</sup> Z..., qui est très-malheureuse en ménage, contait ses peines à une intime.

— Que ferais-tu à ma place ? lui demande-t-elle.

— Je lui ferais manger des champignons tous les jours... à tout hasard !

Pour les articles non signés : P. GODIN.

## Bulletin de la Bourse.

Paris, 25 novembre.

Les recettes générales ont acheté 33,000 fr. de 5 0/0 et 23,000 fr. de 5 0/0.

Le marché a été excellent, et il s'est traité en hausse un grand nombre d'affaires.

Nos rentes ont surtout profité du mouvement ascensionnel qui s'est produit sur la plupart des valeurs, et le 5 0/0 qui a débuté à 104,30 s'est encore élevé 104,35, cours auquel le coup de cloche l'a arrêté.

Le 3 0/0 a fait à l'ouverture 66,45 et se cotait en clôture à 66,47, en hausse de 15 cent. sur hier.

L'italien qui avait baissé ces jours derniers, a pu se maintenir aujourd'hui à 72,40.

Le Turc a baissé de 10 cent. et reste à 24,05. Il se fait d'ailleurs peu d'affaires sur cette valeur si dépréciée. Les lots sont à 68.

Le Pérou qui a ouvert à 38 a encore baissé, et on l'offrait en clôture à 36 3/4.

Le Gaz a repris le mouvement de hausse que nous avions signalé en son temps. Cette valeur, une des plus recherchées de la cote, est actuellement à 1,045.

Les chemins de fer sont toujours aussi solides ; le Nord est demandé à 1,197 et a même fait 1,200, et le Lyon est à 972.

Le Crédit mobilier a été assez acheté aujourd'hui au cours de 187.

Les Transatlantiques font 323.

Le Mobilier espagnol est à 697 et il est probable qu'il dépassera demain le cours de 70.

Actions de Suez, 693 ; délégations, 617.

Société générale, 336.

Extérieure espagnole, 17 11/16 ; Intérieure espagnole, 15 11/16.

Dans le numéro que *l'Univers illustré* publie cette semaine, nous trouvons une superbe planche en double format, dont l'effet est vraiment saisissant. Elle représente l'hivernage sur la côte du Groënland des navires de la nouvelle expédition au pôle Nord. Nous avons ensuite à signaler les sujets suivants : voyage de S. A. R. le prince de Galles, aux Indes ; temples souterrains d'Ellora et d'Eléphanta, près de Bombay, roches de marbre de Jabulpore, arrivée de la première locomotive à Indore, dans l'Inde centrale ; en Visite, charmant tableau de M. A. Hirsch, fort remarqué au dernier Salon ; portrait de M. Gilardin, ancien premier président de la Cour d'appel de Paris, décédé à Lyon ; explorations sous-marines pour le sauvetage des épaves du *Magenta*, naufrage du *Charles-Dickens*, à l'entrée du port de Boulogne ; ouragan du 10 novembre à Paris ; autruche attelée et éléphants au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne. — Dans ce numéro, *l'Univers illustré* a commencé la publication d'un grand roman de M. S. Le Fanu, intitulé *Mon oncle Silas*. C'est là un véritable roman à sensation. La complication habile des événements, la peinture vive et forte des caractères, tout l'ensemble, éminemment original, ne tend qu'à un but : frapper sans relâche l'imagination, intéresser passionnément et de plus en plus jusqu'au dénouement imprévu.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la NOUVELLE PRIME GRATUITE que *l'Univers illustré* offre à ses abonnés, prime consistant en volumes élégamment cartonnés à l'anglaise, avec titre doré.

Deux nouveaux volumes de Michelet, que l'illustré historien avait laissés entièrement achevés, sont en vente chez Michel Lévy, et continuent sa grande histoire de France jusqu'à la chute du premier Empire. Ces deux tomes, entièrement inédits, de *l'Histoire du dix-neuvième siècle*, sont intitulés, le premier : *Jusqu'au dix-huit brumaire*, le second : *Jusqu'à Waterloo*. La publication de ce grand et saisissant récit de l'histoire de Napoléon I<sup>er</sup> est un véritable événement littéraire.



**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 29 novembre 1875.

**LE SOURD, ou L'AUBERGE PLEINE**

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Langlé, musique d'Adam.  
Joué par MM. Descamps, Simon, Moreau, M<sup>mes</sup> Leclerc, Debleye, Simon et Hennessie.

**LE MAITRE DE CHAPELLE**

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M<sup>me</sup> Sophie Gay, musique de Paër.  
Joué par MM. Diepdalle, Moreau et M<sup>lle</sup> Mascart.

**LE MARIAGE AUX LANTERNES**

Opérette en 1 acte, paroles de Michel Carré et Léon Baltu, musique d'Offenbach.  
Jouée par M. Moreau, M<sup>mes</sup> Mascart, Leclerc, Guibert et M. Puton.

ORDRE : 1. Le Mariage aux lanternes ; 2. Le Maître de chapelle ; 3. Le Sourd.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt

le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, l'Opinion s'est décidée, tant que siégera la Chambre, à donner tous les jours

6 pages au lieu de 4

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de l'Opinion, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite : le SIÈGE DE PARIS, un beau volume in-8°.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85.000 cures, y compris

celles de Madame la Duchesse de Castellaart, le duc de Piuskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 48.614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62.986.

M<sup>lle</sup> Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalésière*.

Cure N° 65.112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62.845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70.421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésière* rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nour-

rit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. d'Orléans ; M. Besson, successeur de M. Texier, rue d'Orléans ; M. Besson, successeur de M. Texier, rue M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSE, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalésière Du Barry*, sur les étiquettes. (551)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 30 — —  
1 — 40 — du soir.  
7 — 40 — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures 30 minutes du matin.  
10 — 30 — —  
12 — 30 — du soir.  
6 — 40 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 15 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 12 — — express.  
7 — 23 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-midi.  
8 — 30 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — soir, omnibus.  
4 — 44 — —  
10 — 28 — — express-poste.  
Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	66	55	» 22	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	742	50	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	688	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	96	»	» 25	Crédit Mobilier . . . . .	187	50	1	25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	700	»	12
5 % jouiss. novembre . . . . .	104	30	» 25	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	507	50	»	50	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	612	50	3
Obligations du Trésor, 1. payé. . . . .	475	»	1 25	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	335	»	»	2 50	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	230	»	1	Est, jouissance nov. . . . .	570	»	»	50	»	Orléans . . . . .	321	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	480	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .	967	50	»	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	318	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	499	»	1	Midi, jouissance juillet. . . . .	720	»	»	»	»	Est . . . . .	317	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	332	50	1 25	Nord, jouissance juillet. . . . .	1195	»	»	3 75	»	Nord . . . . .	324	75	»
— 1871, 4 % . . . . .	332	50	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	992	50	»	7 50	»	Ouest . . . . .	316	50	»
— 1875, 4 % . . . . .	463	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	615	»	»	»	»	Midi . . . . .	315	50	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3900	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . . . .	1050	10	»	»	»	Deux-Charentes . . . . .	397	50	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	600	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	26	50	1	20	»	Vendée . . . . .	339	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. . . . .	495	»	1 25	Société Immobilière, j. janv. . . . .	325	»	»	»	»	Canal de Suez . . . . .	508	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	343	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	325	»	»	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. . . . .	895	»	»										

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le dimanche 28 novembre 1875, à une heure de l'après-midi, à la ferme du Petit-Bien-Lui-Vient, commune d'Épieds, il sera procédé, par le ministère dudit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers appartenant à M<sup>me</sup> veuve Martin-Guilloux et à ses enfants.

Il sera vendu :

Lit, armoire, table, draps, serviettes, nappes, linge, ustensiles de cuisine et de ménage, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

AU DÉTAIL,

**UNE MAISON A CHAMPIGNY**

Joignant M. Roy,

Et cinq hectares environ de vignes, terres et bois taillis, situés, pour la plus grande partie, sur la commune de Souzay, puis sur Parnay et Saint-Cyr.

Pour les détails, voir les placards affichés.  
S'adresser, pour traiter, à M. TAVEAU, géomètre-expert à Bagnoux, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (561)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UN HECTARE DE VIGNE ROUGE**

Aux Rouères, près la Cave-Bruneau, commune de Saumur,

Joignant des chemins, M. Delavau et autres.

S'adresser à M. BRUNET, au Pally, près Villebernier, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (546)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Avec jouissance de suite.

1<sup>o</sup> Très-belle maison de campagne, dite les Tourelles, au canton de la Croix-Cassée, commune de Villebernier, à un kilomètre de Saumur : onze chambres, remise, écurie, maison de jardinier et jardin de 48 ares.

2<sup>o</sup> Maison, à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Presbytère, n° 1 et 3 : onze pièces, remise, écurie, caves en roc et deux jardins ; gaz et eau de la ville.

3<sup>o</sup> Très-grande et belle cave en roc, place de Nantilly, ayant son entrée près le presbytère.

4<sup>o</sup> Autre maison, à Saumur, place de Nantilly, n° 5, et rue du Presbytère, n° 2 ; belle cave en roc, jardin.

S'adresser à M. CHRISTIANI, négociant à Saumur, rue du Presbytère, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (492)

COMMUNE DE MÉRON.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Méron prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Méron, le dimanche 5 décembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1<sup>o</sup> 2,419 mètres courants de terrassements . . . . . 1,765 f. 87  
2<sup>o</sup> 2,419 mètres courants d'empierrement . . . . . 5,708 84  
3<sup>o</sup> Entretien de garantie . . . . . 176 59  
4<sup>o</sup> Travaux d'art . . . . . 517 96  
Total . . . . . 8,169 26

Les cahiers des charges et devis sont déposés à la Mairie de Méron, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**L'EAU DE SUEZ**

**VACCINE DE LA BOUCHE** supprime instantanément LES MAUX DE

**DENTS**

Conservation, blancher des Dents et pureté d'haleine assurée. Lire la Brochure. BESSON, pharm. à Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite.

**UNE MAISON**

Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON**

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

**8 fois sur 10**

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer ; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

A titre d'essai, il sera délivré gratuitement quelques perles à toute personne qui voudra juger de leur prompt efficacité.

S'adresser, à Saumur, pharmacie Besson. (569)

**GODENÈCHE**

RESTAURATEUR

Rue du Portail-Louis, Saumur,

Informe les propriétaires qu'il prend en pension des chevaux à la journée, à la semaine, au mois et à l'année.

Conditions avantageuses. (530)

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**Aux PROPRIÉTAIRES et aux ENTREPRENEURS EN BATIMENT.**

La Série de Prix, présentée et adoptée par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Nantes, est un livre indispensable aux Propriétaires, puisqu'il leur permet d'évaluer avec certitude les travaux en projet, et de vérifier eux-mêmes les Mémoires qui leur sont présentés par les MAÇONS, CHARPENTIERS, COUVREURS, PLOMBIERS, MENUISIERS, PLÂTRIERS, MANÈBRIERS, SERRURIERS, PEINTRES et VITRIERS.

Si donc un Mémoire d'Entrepreneur comportait des prix plus élevés que ceux arrêtés par la Chambre syndicale, les Propriétaires seraient fondés à faire de justes réclamations.

La Série de Prix est un livre de première nécessité pour les Entrepreneurs, puisque les calculs sont tout faits et qu'ils n'ont qu'à les appliquer aux travaux qu'ils fournissent.

Avec ce livre, l'établissement de leurs Mémoires, toujours si compliqués, devient on ne peut plus simple ; de plus, il leur enlève tout sujet de contestation avec les Propriétaires.

La Série de Prix a son importance pour les villes en dehors de Nantes comme pour Nantes même. Dans ce cas, l'Entrepreneur, en raison du prix de la main-d'œuvre, des matières premières et des faux frais, n'aura qu'à augmenter ou à diminuer de 5 ou 10 p. 100, par exemple, les prix portés dans ce livre ; en procédant ainsi, il sera toujours sûr que ses factures seront établies proportionnellement et d'une manière très-rationnelle.

Prix relié : 7 fr. — Par la poste : 8 fr.

Le seul dépôt de la SÉRIE DE PRIX est à Nantes, chez M. PAUL PLÉDRAN, imprimeur-éditeur, quai Cassard, n° 5.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.